

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 02 MAI 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, MALEIG, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Anne BARBET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Nathalie REGUEIRO
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Patrice CRESTE	suppléant de	Marie ECHEPARE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Marie-Lyse GASTON
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, André LABARTHE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120502-08-ENV

SPANC : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LASSEUBETAT POUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

M. BEDECARRAX expose :

Par délibération du 30 juin 2011, la CCPO a décidé de réaliser l'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune de Lasseubetat en compensation du diagnostic des installations existantes réglé par la commune et dont la dépense incombait au SPANC.

Après consultation, le marché a été attribué à SAFEGE pour un montant de 7 876 € HT.

Ces prestations feront l'objet de demandes de subventions auprès de nos partenaires (Agence de l'Eau (50 %), Conseil Général ...) et les dépenses correspondantes sont prévues au Budget Annexe du Spanc.

Pour mettre en œuvre cet échange de prestations et permettre ensuite à la commune de Lasseubetat d'approuver le schéma directeur d'assainissement, il nous appartient de signer une convention afin de préciser les modalités.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** Le présent rapport
- **AUTORISE** la signature du marché avec SAFEGE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention nécessaire avec la commune de Lasseubetat
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 02 mai 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT